

Situation locale :

- 1) 1^{er} groupe : terrain dit de Rebaut le haut
 - a. 70 personnes d'ex-Yougoslavie (Macédoine actuelle en majorité),
 - b. Présentes depuis 5 ans. Souhait d'installation définitive en France (plus de maisons et persécutions dans les pays d'origine). 3 ou 4 générations présentes.
 - c. Propriétaires des terrains (anciens jardins ouvriers) mais constructions illégales car en zone inondable. Audience en cours y compris pour d'autres occupants (français) des parcelles.
 - d. La Fondation Abbé Pierre a aidé à l'aménagement : Mobil homes et chalets. Toilettes sèches très bien utilisées (installées par l'association Toilettes du Monde). L'association femmes d'Europe a donné 10 000 € pour poêles (à économie d'énergie). Suite du projet d'aménagement : panneaux photovoltaïques, eau potable avec filtre.

- 2) 2^e Groupe : actuellement sur la commune de Servian
 - a. 170 personnes, 36 familles (Ex-Yougoslavie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie)
 - b. Expulsé de site en site depuis 2 ans, une nouvelle procédure est en cours
 - c. Lors d'une réunion récente, le sous-Préfet (visiblement une annonce qui n'était pas préparée) a proposé concernant ce terrain : village d'insertion + examiner les régularisations possibles + ANAEM pour les autres + « n'exclut pas une évacuation en urgence ».
 - d. Le collectif réfléchit à la façon dont il peut se saisir de cette volonté d'agir pour l'orienter vers un projet de nature différente. La crainte est celle de la sélection. Le collectif s'interroge sur la possibilité de demander une régularisation au moins pour les 20 familles d'ex-Yougoslavie non expulsables qui pourraient ainsi accéder au logement ou à l'hébergement de droit commun. Le dispositif à mettre en place n'aurait plus qu'à prendre en charge 16 familles communautaires.

Rmq : Dans l'ensemble baisse du nombre de Roms d'ex-Yougoslavie / augmentation du nb de communautaires

Fonctionnement et actions du collectif :

- o Participation des Roms à toutes les réunions du collectif depuis 3 ans tous les 15 jours (à la CIMADE et parfois sur le terrain) : un lieu de parole, échanges autour des difficultés, décisions d'investissement de l'argent...
- o Accompagnement global au-delà des questions de séjour pour gagner la confiance des familles

Actions spécifiques avec les personnes originaires d'ex-Yougoslavie :

- Etat civil : à reconstituer, plusieurs identités ont été déclarées, c'est la première étape avant tout le reste sans quoi l'accès aux droits et au séjour reste impossible
- Plusieurs demandes d'apatridie ont été déposées. La CIMADE Béziers semble jusqu'ici la seule à avoir obtenu des résultats positifs sur ces dossiers (3 statuts d'apatridie obtenus + plusieurs recours en cours) A noter : l'importance d'établir un état civil juste avant de déposer un dossier (les personnes ont souvent déclaré plusieurs identités), justifier les déclarations qui ont déjà été faites éventuellement dans le cadre d'une demande d'asile antérieure. L'OFPRA n'est pas encore très au point sur cette procédure et n'a pas beaucoup d'arguments pour justifier ses refus, il est donc possible de faire des recours (au TA).
- Demandes titre de séjour : 1 obtenu pour raisons familiales, 1 pour maladie, d'autres à la suite d'OQTF et APRF délivrés alors qu'ils ne sont pas expulsables
- Suite à une opération de gendarmerie en 2006 : tous les hommes du 1^{er} groupe ont été arrêtés. Procès et incarcération. Les actions sur le volet justice ont donc été importantes : demandes de parloirs pour avocats pour construire dossier d'apatridie en prison, permis de visite, travail pédagogique auprès des familles pour la poursuite d'un accompagnement après l'incarcération
- Conclusion : La situation des Roms d'ex-Yougoslavie pourrait faire l'objet d'un point ou d'un groupe de travail spécifique lors d'une prochaine réunion Romeurope. Travailler au sein de

Romeurope sur un statut spécifique pour les Roms d'ex-Yougoslavie ? Non expulsables, souvent déboutés de l'asile, l'apatridie n'est pas une solution.

Actions pour l'ensemble :

- Urgences (alimentaire)
- Accès aux soins
- Ouverture de droits AME (difficulté en raison de l'Etat civil)
- Domiciliation : par l'ABCR
- Ouverture des aides financières du CG (ASE) à hauteur de la CAF
- Ouverture comptes bancaires (pose pb notamment pour le versement des aides mensuelles du CG)
- Scolarisation :
 - o Action en 2005-2006 contre le refus de scolarisation de la ville de Béziers : pas trop de pb jusque fin 2005. Refus de scolarisation en 2006 : référé au TA Montpellier, recours de Ville auprès du Conseil d'Etat, pas de suite. 2nd refus : référé au TA + saisine de la HALDE => avis de la HALDE (voir film sur le site Internet)
 - o Accompagnement à la scolarisation :
 - Familles de Rebaut-le-Bas (celles pour lesquelles il y a eu un avis de la HALDE) : CG s'est mobilisé (transport et cantine gratuite) inscription, stabilité. 1/2 temps d'accompagnement à la scolarisation par l'ABCR (poste FONJEP)
 - 2nd groupe : scolarisation plus difficile car 5^e école en 2 ans du fait des expulsions. Tout le travail est à recommencer à chaque fois. L'école est à 12 km (Béziers), aucun transport scolaire n'est mis en place. L'ABCR sera sans doute obligée de reconduire le 1/2 poste d'accompagnement scolaire en regrettant que cet accompagnement repose sur une association.
 - Remarque : scolarisation plus facile avec les enfants Roumains et Bulgares qui ont déjà été scolarisés antérieurement en Roumanie (ce qui n'est pas le cas des enfants d'Ex-Yougoslavie, qui n'avaient jamais été scolarisé car pas d'état civil pendant longtemps).

Rmq :